

Délibération N° DEL-2021-077

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT.

Dépôts de pouvoir : M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	23	0	10	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

7. Démocratie participative locale : modification de la charte

Rapporteur : Véronique FERREIRA DE MATOS

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, la Municipalité a souhaité s'inscrire dans la continuité du travail réalisé par les conseils de quartier tout en affirmant sa volonté de renforcer les outils de démocratie participative déjà présents sur le territoire.

A ce titre, des modifications ont été apportées à la charte de la démocratie participative adoptée en Conseil municipal le 11 février 2019 visant à la simplifier pour permettre son accessibilité au plus grand nombre. Des modifications ont également été opérées concernant le fonctionnement des conseils de quartier (durée du mandat, présidence) et la création d'un conseil municipal citoyen.

Le projet de charte ainsi modifiée est joint à la présente.

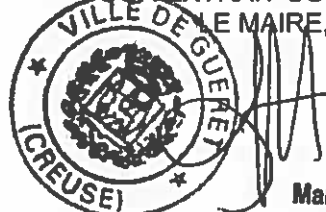
Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver cette nouvelle charte et autoriser Madame le Maire à la signer.

adoptée à l'unanimité

(Mmes BONNIN-GERMAN, BOURDIER, BRUNET, COINDAT, ROBERT et MM. BRUNATI, DUBOIS, CORREIA, LASCOUX, VERGNIER s'abstiennent

FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,



Marie-Françoise
FOURNIER